

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et
de la réglementation
Téléphone : 514 872-3000
Télécopieur : 514 872-5655
www.ville.montreal.qc.ca/commissions

COMMISSION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

**RECOMMANDATIONS À L'ÉGARD DE LA SÉCURITÉ DES DÉPLACEMENTS
ENTRE LA MAISON ET L'ÉCOLE**

1. Contexte

Le 20 août 2018, le conseil de ville confiait le mandat de tenir une consultation publique au sujet de la sécurité des déplacements entre la maison et l'école à la Commission de la sécurité publique, dont la question des brigadiers scolaires (CM18 1052).

La Commission de la sécurité publique tient à remercier le SPVM pour sa collaboration et toutes les personnes qui ont contribué à alimenter sa réflexion.

2. Recommandations

Attendu que la Ville de Montréal s'est engagée à promouvoir la marche et le vélo comme moyens de transport dans le but de réduire la congestion routière et la pollution atmosphérique, mais aussi d'améliorer la santé des citoyens en augmentant leur niveau d'activité physique;

Attendu que les brigadiers scolaires constituent un élément essentiel parmi les mesures requises pour assurer la sécurité des écoliers dans leurs déplacements entre la maison et l'école;

Attendu que de nombreux autres types de mesures et initiatives – dont l'élargissement de trottoirs, l'aménagement de saillies de trottoir, l'implantation de panneaux d'arrêt et de feux de circulation aux intersections, la construction de dos d'âne dans les rues locales et aux entrées de ruelles, l'implantation de terre-pleins au milieu de rues larges et achalandées, le renouvellement régulier du marquage de traverses piétonnières, l'identification de corridors scolaires, la réduction de la vitesse maximale aux abords des écoles ainsi que les «trottibus» qui permettent aux écoliers de marcher en groupe à l'école accompagnés par des adultes – contribuent à améliorer la sécurité des élèves lors de leurs déplacements entre la maison et l'école;

Attendu que la Ville de Montréal a récemment annoncé des programmes visant à améliorer les aménagements des rues et des trottoirs aux abords des écoles pour accroître le niveau de sécurité des élèves dans leurs déplacements quotidiens;

Attendu la croissance constante du nombre de véhicules sur le territoire montréalais;¹

Attendu la croissance de la population scolaire anticipée par les commissions scolaires sur le territoire montréalais au cours des prochaines années;²

Attendu que l'usage des transports actifs contribue à réduire le nombre de véhicules aux abords des écoles et donc les risques encourus par les écoliers lors de leurs déplacements;

Attendu le nombre d'enfants d'âge scolaire blessés chaque année sur le territoire montréalais;³

Attendu la dangerosité particulière des véhicules lourds à l'égard des piétons et des cyclistes;⁴

La commission formule les recommandations suivantes à l'Administration :

Bonifier le partage des informations et des expertises

R-1 Demander au SPVM qu'il communique annuellement avec les arrondissements et les villes liées les informations suivantes :

- Les intersections surveillées par des brigadiers;
- Le niveau de dangerosité des intersections du corridor scolaire, selon les observations du SPVM (indice de risque);
- Le nombre et la nature des demandes de brigadiers reçues par le poste de quartier;
- Les raisons justifiant ses décisions d'attribuer ou non des brigadiers scolaires ; et

Que le SPVM garde un historique des demandes de brigadiers faites aux postes de quartier.

¹VILLE DE MONTRÉAL. « Nombre de véhicules en circulation », [en ligne], http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=6897,67889677&_dad=portal&_schema=PORTAL (page consultée le 2019-09-22)

² SPVM. « Les brigadiers scolaires », présentation du SPVM à l'intention de la Commission de la sécurité publique, [en ligne], p.12 http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/COMMISSIONS_PERM_V2_FR/MEDIA/DOCUMENT_S/DOC_BRIGADIERS_20190214.PDF (page consultée le 2019-09-22)

³ Entre 1999 et 2008, 1799 piétons et 1972 cyclistes entre 5-17 ans ont été blessés lors d'un accident de la route à Montréal et ont bénéficié d'une intervention ambulancière. GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. « Rapport du directeur de santé publique 2011 : Les inégalités sociales de santé à Montréal - Le chemin parcouru », [en ligne], https://santemontreal.qc.ca/fileadmin/fichiers/professionnels/DRSP/Directeur/Rapports/Rapport_ISS-2011.pdf (page consultée le 2019-09-22)

⁴ VILLE DE MONTRÉAL. « La cohabitation sécuritaire entre les usagers vulnérables et les véhicules lourds en milieu urbain », [en ligne], http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/COMMISSIONS_PERM_V2_FR/MEDIA/DOCUMENT_S/PRESENTATION_SIVT1_20170321.PDF (page consultée le 2019-09-22)

R-2 Demander au SPVM de clarifier et communiquer la procédure pour effectuer une demande formelle de brigadiers scolaires aux arrondissements, aux villes liées, aux commissions scolaires et aux organismes dédiés à la sécurité des piétons et des cyclistes.

R-3 Inviter les commissions scolaires, les arrondissements, les villes liées et le SPVM à bonifier leurs communications avec les parents des élèves des écoles primaires concernant les corridors scolaires en vigueur et les procédures prévues pour les modifier.

R-4 Produire annuellement des cartes détaillées des corridors scolaires et les rendre facilement accessibles à la population.

R-5 Lors du processus d'analyse des demandes de brigadiers, inviter le SPVM à collaborer davantage avec des partenaires (services centraux, chercheurs) qui possèdent une expertise et/ou des données en matière de sécurité routière.

R-6 Inviter le SPVM à évaluer la possibilité d'utiliser d'autres ressources que des policiers pour effectuer le décompte des enfants lors de l'évaluation d'une demande de brigadier scolaire.

Affiner et moderniser les critères d'analyse de risque des intersections

R-7 Demander au SPVM de travailler en étroite collaboration avec les experts en santé publique lors de la révision des critères d'analyse (méthodologie d'évaluation des traverses) justifiant l'attribution de brigadiers scolaires à des intersections.

R-8 Demander au SPVM de prendre notamment en compte le type de véhicules dans son analyse de risque aux intersections du corridor scolaire (camions).

R-9 Demander au SPVM de prendre également en compte la complexité des interactions entre les usagers de la route (présence simultanée de traverses piétons, de pistes et bandes cyclables et de feux de circulation) dans leur analyse de risque.

Encourager la mise en place d'autres mesures pour rendre plus sécuritaires les déplacements des élèves entre la maison et l'école

R-10 Encourager les arrondissements à se prévaloir des programmes mis en place par l'administration municipale – dont le programme « Vision Zéro - Programme de sécurisation aux abords des écoles » et le « Programme d'aménagement des rues » – visant à améliorer la sécurité des élèves par le biais d'améliorations des aménagements physiques des rues.

R-11 Encourager les arrondissements et les villes liées à limiter la circulation de véhicules municipaux lourds aux heures d'arrivées et de départs des élèves (cueillette des ordures, déneigement, livraison, etc.)

R-12 Encourager les initiatives locales qui favorisent les déplacements actifs et sécuritaires, par exemple, les trottibus et les programmes de formation visant l'utilisation sécuritaire du vélo par les enfants.

Les brigadiers scolaires

R-13 Revoir le budget attribué à l'embauche de brigadiers scolaires afin de répondre aux besoins identifiés une fois que les critères et le processus d'attribution auront été modernisés.

R-14 Examiner la possibilité de fournir le service de brigadiers scolaires lors des journées pédagogiques et d'en adapter les modalités au besoin.

R-15 Ajuster au besoin l'offre de services des brigadiers scolaires aux horaires de tous les établissements scolaires à proximité.

Les recommandations ont été adoptées à la majorité lors de l'assemblée publique du 12 mars 2019.